

CLUB NATURE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. LES CONDITIONS :

- Les animations ont lieu le mercredi après-midi pour les enfants à partir de 6 ans.
- Un calendrier des animations est mis à disposition au début de chaque trimestre.
- L'inscription à la carte permet aux enfants de choisir les thèmes auxquels ils souhaitent participer.
- Les animations se déroulent de 14h à 17h, et les horaires doivent être impérativement respectés.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Elle se fait par téléphone au **02 33 22 22 16** ou bien à l'accueil de la Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'inscription s'effectue **d'un mercredi pour l'autre à partir de 10h**.

Les enfants peuvent également se présenter spontanément à l'accueil le jour de l'animation sous réserve de places disponibles, le nombre de places étant limité à 12.

3. PAIEMENT :

Le montant de la cotisation s'élève à 3€, et doit être acquitté avant la séance. Règlement par chèque ou espèces uniquement.

4. DÉROULEMENT :

Une partie de l'animation se déroulant à l'extérieur, il est donc impératif de prévoir de vieux vêtements, des bottes, un vêtement de pluie ainsi qu'un goûter.



MEEDD

MAISON DE L'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT
& AU DÉVELOPPEMENT DURABLE